

## Règlement du concours Bookface

### Médiathèque de la Saulce 2022/23

#### **Article 1 : Objet du concours**

La médiathèque de la Saulce organise un concours photos sur le thème du bookface

Le bookface consiste à associer une couverture de livre (toutes catégories acceptées) avec une personne de manière à créer une nouvelle représentation harmonieuse. Le participant est invité à s'amuser pour créer un effet bluffant en jouant sur les couleurs, les textures et l'ambiance de la couverture.

Bulletin d'inscription et règlement disponibles à la médiathèque de la Saulce et sur internet via le site de la mairie :

#### **Article 2 : Participation**

La participation est gratuite et le concours ouvert à toute personne inscrite à la médiathèque. Pour les lecteurs mineurs, un parent doit remplir le formulaire d'inscription.

Le concours est organisé de novembre 2022 au mercredi 4 janvier 2023 dernier délai pour envoyer vos créations en pièce jointe via l'adresse électronique de la médiathèque.

#### **Article 3: Modalités**

Chaque participant peut présenter trois photographies maximum. Elles seront à envoyer sous format JPEG ou PDF à l'adresse électronique suivante : [mediatheque@lasaulce.fr](mailto:mediatheque@lasaulce.fr) en titrant « concours Bookface » et en mettant vos coordonnées dans le contenu.

Le formulaire d'inscription dûment complété – autorisation parentale pour les mineurs- et de droit à l'image seront à remettre en mairie ou à la médiathèque

Toute inscription incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou ne correspondant pas au thème bookface sera considérée comme nulle.

#### **Article 4 : Droits**

Les participants autorisent l'exposition de leur(s) composition (s) dans la médiathèque, sur le site de la mairie, ainsi que dans tout support de communication dans les limites de l'autorisation de droit à l'image.

La participation au concours vaut acceptation pour chaque lauréat ou de son représentant légal, de l'autorisation de diffuser son nom et sa photo ainsi que des photos de la réalisation primée pour les besoins de communication de la commune, notamment par voie de presse, sur ses réseaux numériques

#### **Article 5 : Vote et remise des prix**

Trois catégories sont prévues :

- Jeunesse (jusqu'à 11 ans )
- Adolescents (mineurs )
- Adultes

Les lauréats seront désignés par le jury le vendredi 10 février 2023 selon des critères d'originalité, d'esthétique et de qualité de la prise de vue.

Un prix des lecteurs par catégorie sera désigné par le vote du public ouvert pendant l'exposition à la médiathèque du 11 janvier au mercredi 8 février 2023. Le vendredi 10 février clôturera le concours par la remise des prix en médiathèque.

La participation au concours entraîne, de la part de chaque participant, l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions du jury.

#### **Article 6 : Cas particulier**

Toute situation non prévue par le présent règlement sera soumise au jury pour décision.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la médiathèque située rue des écoles à la Saulce

ou via [mediatheque@lasaulce.fr](mailto:mediatheque@lasaulce.fr) et au 04.92.21.90.81